



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE CONTERN

Administration Communale
CONTERN
Grand-Duché de Luxembourg

Séance publique du: 21 avril 2021

Annonce publique et convocation des conseillers : 15 avril 2021

Membres présents : MM. ZOVILE-BRAQUET Marion, bourgmestre, SCHILTZ Fernand, échevin, JUNGBLUT Tom, échevin, EIFES Eric, ZHU Dali, SCHMITZ Jean-Pierre, DI GENOVA Jean-Pierre, LAKAFF Laurent, ARRENSDORFF Jean-Jacques, WOLTER Laurence et WEYMERSKIRCH Patrick, conseillers, TAZIAUX Tim, secrétaire f.f.

Absent excusé:

Point de l'ordre du jour: No 17

Objet: Taxe d'utilisation et taxe-caution pour la location des salles communales et du matériel communal - Adaptation

Le Conseil Communal,

Considérant la délibération du conseil communal du 15 avril 2020, portant adaptation de la taxe d'utilisation et taxe-caution pour la location des salles communales et du matériel communal ;

Considérant que la commune reçoit de plus en plus de demandes pour des locations à courte durée des salles communales par des syndicats des copropriétés, des entreprises locales ou des personnes privées ;

Considérant que le règlement actuel ne prévoit pas de telle « Location à courte durée » ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite

Après en avoir délibéré conformément à la loi et à l'unanimité des voix

Décide

de modifier, avec effet au 1er juillet 2021, sous condition d'approbation de la présente par l'autorité supérieure, le règlement taxe d'utilisation et taxe-caution pour la location des salles communales et du matériel communal comme suit :

Chapitre 5 : Location à courte durée

La commune de Contern propose aussi de louer les salles communales reprises sous le chapitre 2 du présent règlement taxe pour une courte durée (inférieure à 3 heures). Les salles « Hall sportif um Ewent » et « Ecole fondamentale Salle Amphi » sont exclues et ne pourront pas faire l'objet d'une location à courte durée.

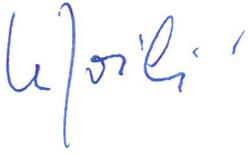
La location est réservée aux réunions des syndicats des copropriétés où la résidence se trouve sur le territoire de la commune de Contern, des syndicats dans laquelle la commune de Contern est membre, des habitants de la commune de Contern et des personnes morales locales.

La location à courte durée s'applique uniquement aux réunions et conférences et non pas aux festivités / réunions du type anniversaire, mariage, communion, fête de fin d'année.

Le tarif de la location s'élève à 75€ pour un maximum de 3 heures et le demandeur ne devra pas payer une caution de 800€.

Ainsi décidé à Contern, date qu'en tête
Suivent les signatures
Pour expédition conforme
Contern, le 21 avril 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire f.f.,

